



Ce projet est financé par la COMMISSION EUROPEENNE,
DIRECTION EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Résumé du Projet

« Promouvoir l'insertion sociale des jeunes demandeurs d'asile
et des mineurs étrangers isolés – un devoir de justice et de soins »

Dans le cadre du Programme d'Action Communautaire
de Lutte contre l'Exclusion Sociale 2002 - 2006

Programme d'Echanges Transnational

Phase II – 2002/ 2006

Organisateur principal du projet :

Le Réseau Social Européen

European Social Network/ Réseau Social Européen
Kenwyn House ♦ Wincombe Road ♦ BN1 5AR Brighton ♦ Grande-Bretagne
Tél. : +44 (0) 1273 549 817 ♦ Fax : +44 (0) 1273 549 317
Charity no (n° inscription société UK) : 1079394
info@socialeurope.com ♦ www.socialeurope.com

“Promoting inclusion for unaccompanied young asylum seekers and immigrants – A duty of justice and care”
« Promouvoir l’insertion sociale des jeunes demandeurs d’asile et immigrants non-accompagnés – un devoir de justice et
de soins »
« Die Integration von unbegleiteten minderjährigen Flüchtlingen und Immigranten fördern – eine Frage der
Gerechtigkeit und des Gemeinwohls »



Ce projet est co-financé par la COMMISSION EUROPEENNE, DIRECTION EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES



1. Le cadre

Le projet est financé par la Commission Européenne, dans le cadre du Programme d’Echanges Transnational qui fait partie du Programme d’Action Communautaire de Lutte contre l’Exclusion Sociale 2002-2006 (VP/2003/023).

La mise en œuvre du Programme d’Echanges s’articule en 2 phases : une phase préparatoire de 9 mois suivie d’une phase principale pouvant durer jusqu’à 2 ans. Alors que l’objectif de la phase initiale était d’emmagasiner des connaissances et des pratiques existantes, d’adopter un partenariat transnational et multi-sectoriel, la phase 2 (de décembre 2003 à novembre 2005) est conçue pour entreprendre et renforcer la mise en œuvre des plans d’action nationaux.

2. Information

Bien que les gouvernements nationaux et les pouvoirs locaux répondent avec humanité et considération, le traitement de ce groupe vulnérable est souvent inapproprié. Il y a non seulement un manque de données fiables, de connaissances, de sensibilisation et de partage des bonnes pratiques mais aussi, une application inconsistante des droits selon les besoins, ainsi qu’un accès inégal à des professionnels spécialement formés.

Combattre l’exclusion sociale des enfants et leur donner toutes les chances de s’insérer en société fait partie des objectifs communs de la lutte contre l’exclusion sociale et la pauvreté, telle qu’adoptée par le Conseil Européen à Nice en décembre 2000. Le rapport de l’Union Européenne sur l’exclusion sociale reconnaît que « les enfants d’origine pauvre et les groupes vulnérables courent particulièrement le risque d’être oubliés à cet égard ». Protéger les enfants et les jeunes demandeurs d’asile non-accompagnés, l’un des groupes les plus exclus de notre société, devrait donc constituer une priorité des pouvoirs locaux et nationaux de l’Union Européenne.

3. Objectifs

Ces objectifs correspondent aux besoins exprimés par les services sociaux des pouvoirs locaux, lesquels n’ont pas à ce jour eu l’occasion d’avoir un échange transnational en profondeur sur ces questions importantes.

- ▶ Mieux comprendre les politiques et pratiques légales et sociales au regard des enfants demandeurs d’asile non-accompagnés à travers l’Europe, y compris dans les pays à l’Accession.
- ▶ Développer plus largement les connaissances sur les bonnes pratiques parmi les décideurs, les directeurs et les professionnels des pouvoirs publics locaux.
- ▶ Contribuer au développement de politiques sociales et d’immigration reflétant les droits et les besoins des demandeurs d’asile non-accompagnés.
- ▶ Faciliter la participation des demandeurs d’asile pour qu’ils présentent leurs propres expériences et leurs points de vue, à l’aide par exemple de groupes



de travail spécialement mis en place et peut-être, de vidéos montrant certains de ces enfants.

- ▶ Proposer un ensemble de compétences (sorte de « trousse à outils ») pour réunir les meilleures pratiques en méthodologie de développement, afin d’équiper les cadres et les professionnels avec les compétences appropriées.
- ▶ Contribuer au développement d’indicateurs provisoires qui seront soumis à l’appréciation des Etats membres lors du prochain tour des plans d’action nationaux.

4. Structure

Le projet se divise en 3 ateliers thématiques et un séminaire final rassemblant les résultats des ateliers. Chaque thème sera conduit par un partenaire ou un groupe de partenaires en coopération avec l’administrateur du projet. Les ateliers sont conçus pour accueillir de 25 à 35 personnes : 25 participants en provenance d’autres pays et de 5 à 10 délégués locaux, invités par l’organisation partenaire qui accueille. La préparation des ateliers comprend :

- ▶ Les rapports thématiques préparatoires provisoires qui permettront aux principaux participants d’entrer en contact et de préparer l’atelier proprement-dit. Ces rapports sont supposés être relativement courts (20 pages environ) et avoir une portée plus pratique qu’académique.
- ▶ La création de groupes de travail, en petits groupes composés de certains des principaux intéressés et en relation avec le thème des ateliers prévus. Les groupes de travail visent à encourager les experts, professionnels et usagers à exprimer leurs préoccupations actuelles dans un cadre « sécurisant ».

Les ateliers porteront sur les sujets suivants :

- ▶ **1^{er} atelier :**
« Accueil et évaluation » (26-28 mai, Paris)
- ▶ **2^{ème} atelier :**
« Soins et placement » (3-5 novembre 2004, Bologne)
- ▶ **3^{ème} atelier :**
« Entendre la voix des jeunes demandeurs d’asile » (mai 2005, Berlin)
- ▶ **Séminaire final :**
« Promouvoir le fait d’apprendre et de développer » (septembre 2005, Budapest)
Il réunira environ 50 intéressés, dont des décisionnaires au niveau local, national et européen afin d’écouter les résultats du projet. Il comprendra :
 - des exemples des meilleures pratiques issus des trois ateliers thématiques,
 - un communiqué sur les points de vue des demandeurs d’asile et des recommandations politiques et pratiques,



- une « trousse à outils » de développement pour généraliser les connaissances et favoriser des changements,
- et il y aura une évaluation des résultats du projet.

5. Partenaires

Ce projet prévoit la participation de 12 partenaires de 7 pays européens :

- ▶ Bundesfachverband für unbegleitete minderjährige Flüchtlinge e.V. , Allemagne
- ▶ Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, Allemagne
- ▶ Stadt Wuppertal, Projektinitiative für Demokratie und Toleranz, Allemagne
- ▶ Comune di Bologna, Italie
- ▶ Défense des enfants international, France
- ▶ France Terre d'Asile, France
- ▶ Haringey Council, Social Services, Asylum Service, UK
- ▶ Refugee Council, UK
- ▶ London Borough of Hammersmith & Fulham, Young People's Service, UK
- ▶ Local Council of Arad municipality, community care directorate, Roumanie
- ▶ National Institute for Family and Social Policy (Nemzeti Család-és Sociápolitikai Intézet), Hongrie
- ▶ Stadt Bern, Direktion für soziale Sicherheit, Suisse

Les partenaires associés comprennent :

- ▶ ANDASS, France
- ▶ Home Office (Ministère de l'Intérieur), UK